

Sortie programmée des lycées de l'éducation prioritaire

INACCEPTABLE!!!

**TOUS EN GREVE LE
MARDI 11 OCTOBRE 2016**



Le jeudi 29 septembre 2016, la première mobilisation commune de lycées en Education prioritaire ou de lycées qui devraient légitimement en relever, soutenue par l'intersyndicale de l'académie de Versailles, a été un vrai succès. Une vingtaine d'établissements se sont retrouvés à Paris à proximité du Ministère. Pour la première fois depuis le début du mouvement, une délégation a été reçue (après beaucoup d'attente et d'insistance). Notre journée d'action a été relayée dans la presse : Libération, Le Parisien, Bondy blog.

L'audience en elle-même n'a rien donné de concret, mais dès le lendemain (vendredi 30 septembre), le Ministère a publié un communiqué affirmant que nos « *inquiétudes sont infondées* » et que « *le ministère de l'Éducation nationale tient à rassurer ces enseignants* ». Le fait de contraindre la Ministre à communiquer est en soi un premier succès, elle qui voulait en catimini en finir avec l'Education prioritaire en lycée. Mais le contenu de ce communiqué n'est en rien rassurant.

Infondées, nos inquiétudes ?

Dans le titre-même de son communiqué, la Ministre conforte les motifs d'inquiétude, voire de révolte des personnels. Ce titre : « *Éducation prioritaire : la clause de sauvegarde concerne aussi les lycées* » non seulement réduit de façon méprisante la portée de nos revendications à des indemnités et des bonifications, mais surtout **signe l'arrêt de mort de l'éducation prioritaire en lycée** puisque la « *clause de sauvegarde* » est un dispositif qui consiste à amortir le choc d'une sortie progressive du dispositif ZEP. Si les lycées sont concernés par cette clause de sauvegarde, c'est bien qu'ils sont voués à sortir prochainement du dispositif !

LES LYCEES SORTENT DU DISPOSITIF ZEP !!!

Pouvons-nous rester inactifs face à une telle confirmation ? Pourquoi les lycées ont-ils été exclus de la "refondation" de l'EP de 2015, et pourquoi prétend-on nous faire attendre 2020 pour savoir si les lycées entrent peut-être (ou peut-être pas) dans une carte révisée des ZEP ? Combien de collègues expérimentés auront quitté ces établissements d'ici là, face aux incertitudes et à la dégradation des conditions de travail ? Combien d'élèves auront été sacrifiés par la dégradation des conditions d'enseignement ?

NE LAISSONS PAS FAIRE : EXIGEONS POUR LES LYCEES "ZEP" :

- la mise en place d'un **statut** et d'une **carte élargie** de l'éducation prioritaire pour les lycées avec la garantie **d'effectifs limités** significativement ;
- des **moyens supplémentaires** pour dédoubler et encadrer davantage les élèves ;
- le maintien et l'élargissement à tous les personnels d'une indemnité et de **compensations spécifiques** pour stabiliser les équipes.

Plus d'informations sur notre [page facebook « Touche pas à ma ZEP »](#).